

**Avis n° 2011/02-05 relatif à l'habilitation de
l'université de Technologie de Troyes (UTT)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé
(en complément de l'avis n° 2010/12-04)**

Objet :

D : habilitation d'une nouvelle formation

- Vu la demande présentée par l'Université de Technologie de Troyes (UTT)
- Vu le rapport établi par P. Fleischmann,

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Lors de sa séance plénière de décembre 2010, la CTI a donné un avis favorable à l'habilitation de l'Université de Technologie de Troyes à délivrer un titre d'ingénieur diplômé sous statut d'apprenti (avis n° 2010/12-04).

L'école souhaite étendre l'accès de cette formation aux stagiaires de la formation continue.

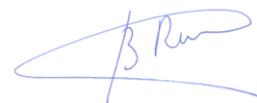
En conséquence, la CTI donne un avis favorable à l'habilitation de l'Université de Technologie de Troyes, pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2011, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Matériaux et mécanique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue*

La formation aura lieu à Troyes et sur le site de Nogent (Haute- Marne)

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 8 mars 2011

Le président



Bernard REMAUD